



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME  
PALAIS DES NATIONS • 1211 Genève 10, SUISSE

Site [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org) • Tél. +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: [registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org)

Référence: WRGS/RB/Res32/20

**Sujet: Rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur les moyens de garantir l'exercice du droit à l'éducation par toutes les filles sur un pied d'égalité, conformément à la résolution 32/20 du Conseil des droits de l'homme**

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions Permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et a l'honneur de se référer à la Résolution 32/20 intitulée « Moyens de garantir l'exercice du droit à l'éducation par toutes les filles sur un pied d'égalité ».

Cette résolution a exhorté « les États à soutenir les initiatives des pays en développement pour réaliser progressivement le droit à l'éducation, y compris la réalisation progressive de l'exercice du droit à l'éducation par chaque fille sur un pied d'égalité ». Elle a par ailleurs reconnu que « l'éducation est un droit aux effets multiplicateurs qui donne aux femmes et aux filles les moyens de faire des choix et de revendiquer leurs droits fondamentaux, dont celui de prendre part aux affaires publiques, et de participer pleinement aux décisions qui façonnent la société » et a exprimé la volonté de « continuer d'œuvrer à la réalisation progressive du droit à l'éducation pour chaque fille ». Enfin, elle a prié le Haut-Commissaire, en coopération avec toutes les parties concernées, d'établir un rapport sur les moyens de permettre à toutes les filles d'exercer le droit à l'éducation sur un pied d'égalité et de présenter ce rapport au Conseil des droits de l'homme pour examen à sa trente-cinquième session.

Dans ce contexte, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme souhaite demander des informations en réponse aux questions suivantes pour la préparation de ce rapport:

1. Quelles sont les mesures concrètes que votre gouvernement ou votre organisation a prises pour garantir l'exercice du droit à l'éducation par toutes les filles sur un pied d'égalité? Veuillez aussi préciser l'impact que ces mesures ont eu, le cas échéant.
2. Quelles sont les mesures que votre gouvernement ou votre organisation proposent de mettre en œuvre afin d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation d'ici 2030, en tenant compte de l'objectif 4 des objectifs de développement durable (ODD), ainsi que d'autres ODDs pertinentes?
3. Quels sont les défis auxquels *votre gouvernement ou votre organisation sont confrontés* dans la mise en œuvre des politiques et des programmes pour garantir l'exercice du droit à l'éducation par toutes les filles sur un pied d'égalité? Veuillez préciser la nature de ces défis et les mesures prises pour y remédier.

4. Selon votre gouvernement ou votre organisation, quels sont les obstacles et les barrières rencontrés *par les filles en particulier* pour accéder efficacement l'éducation ? Veuillez préciser la nature de ces obstacles, comment ils se manifestent dans la pratique, et quelles mesures ont été prises pour y remédier.
5. Est-ce que votre gouvernement ou votre organisation ont de l'expérience quant à l'utilisation d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour surveiller l'exercice du droit à l'éducation par toutes les filles sur un pied d'égalité, et si oui, quels sont les indicateurs utilisés et pourquoi ?

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme serait reconnaissant si les contributions pouvaient être limitées à cinq pages et envoyées au Haut-Commissaire aux droits de l'homme (L'Office des Nations Unies à Genève, CH 1211 Genève 10; Fax. +41 22 917 90 08; Email: registry@ohchr.org) d'ici le 25 Novembre 2016.

Merci d'indiquer si les informations fournies peuvent figurer sur le site de HCDH. Toute question peut être adressée à Ruben Brouwer a rbrouwer@ohchr.org, téléphone: +41-229171156.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler à toutes les Missions Permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et autres organisations internationales à Genève les assurances de sa très haute considération.

Le 11 octobre 2016

